

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE travaille actuellement sur les statuts particuliers de la filière culturelle. La Cgt estime urgent de procéder à un toilettage complet de la filière et de s'attaquer au problème de la précarité. ■ **Bernard Sinoquet**

Filière culturelle : quelles perspectives ?

Depuis sa création en 1991, la filière culturelle n'a pratiquement pas évolué. La construction statutaire est loin d'être terminée, des qualifications ne sont pas reconnues dans les domaines du spectacle vivant, des métiers techniques du spectacle, des musiciens d'orchestre, des directeurs d'établissements ou de l'action culturelle. Les dispositifs de résorption de la précarité ont laissé sur le carreau de nombreux collègues qui occupent depuis des années des postes pérennes.

Les débats du Csfpt portent sur :

- La catégorie A du secteur bibliothèques-patrimoine. Les cadres d'emplois de bibliothécaire territorial et d'attaché de conservation font doublon. La carrière des agents de catégorie A devrait être comparable avec celle des attachés de la filière administrative. On pourrait s'acheminer vers une fusion des deux cadres d'emplois avec des spécialités.

- La catégorie B dans l'enseignement artistique. Là aussi, il existe deux cadres d'emplois : assistant et assistant spécialisé. La situation des assistants est scandaleuse. Un consensus se dégage en faveur d'une fusion de ce cadre d'emplois avec celui d'assistant spécialisé. La Cgt réfléchit également à une autre proposition : le reclassement



toute la catégorie B en A dans le cadre d'emplois de professeur. Les assistants spécialisés font de l'enseignement, pourquoi faudrait-il des discriminations ?

Nous voulons mettre en débat la catégorie B dans son ensemble, la fusion des deux cadres d'emplois, la reconnaissance du bac +2, le passage en promotion interne de C à B.

Mais également le lien entre la formation initiale et les concours. Les collègues ne comprennent pas que leurs diplômes soient remis en question par le concours. Avec la nouvelle loi " Fpt ", la Fi va être de plus en plus allégée, elle ne permettra plus de former professionnellement. Les universités développent de plus en plus de diplômes professionnels comme le Deust, les licences pro, les masters. Il faut réfléchir à une répartition des responsabilités sur la for-

mation professionnelle initiale, des coopérations entre Education nationale et Cnpt qui doit rester le premier outil de formation des personnels territoriaux. La formation aux métiers culturels doit s'inscrire dans une coopération mutuellement avantageuse plutôt que dans une concurrence et une politique de créneaux.

Se pose, enfin, la question de l'enseignement supérieur territorial. Sont concernées 46 écoles d'arts plastiques créées par des collectivités locales.

En 1998, les accords européens de Bologne ont posé comme condition à la délivrance des diplômes supérieurs l'autonomie de ces écoles, exigence à laquelle a répondu, en 2001, la loi " Établissement publics de coopération culturelle " (Epsc) qui crée une confusion entre public et privé. Le statut des enseignants intervenant dans ces écoles doit être comparable avec celui des enseignants des universités ou des grandes écoles. Au-delà des écoles supérieures, on peut craindre le développement tous azimuts des Epcc, par exemple dans le domaine de l'archéologie territoriale ? ■

Bibliothécaire à la Communauté d'agglomération d'Amiens métropole, Bernard Sinoquet est suppléant dans la délégation Cgt au Conseil supérieur de la Fpt.

Nos rendez-vous

2 au 4 juillet

Journées d'été de la fédération Cgt des services publics à Courcelle

4 juillet

Séance plénière du conseil supérieur de la fonction publique territoriale

9 au 11 juillet

Stage de la fédération Cgt des services publics " animateurs de Csd "

20 au 22 août

Journées d'été de la fédération Cgt des services publics à Courcelle

13 septembre

Commission exécutive de l'Ufict Cgt des services publics

19 au 21 septembre

Stage Ugict " Femmes ingénieures, cadres, techniciennes "

à l'Institut des sciences sociales du travail de Sceaux.

Contact : Marie-Claude Cardin au 01 48 18 85 21

20 septembre

Commission exécutive de la fédération Cgt des services publics

26 septembre

Séance plénière du Csfpt

8 au 12 octobre

Stage Ugict " retraites " Contact : Sylvie Durand au 01 48 18 85 09

10 et 11 octobre

Conseil national de l'Ugict Cgt

24 octobre

Séance plénière du Csfpt

8 et 9 novembre

Conseil national de l'Ufict Cgt des services publics

9 novembre

Commission exécutive de l'Ugict Cgt